

Prime Spéc.

DAL-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

ARRETE CONJOINT

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

ANNEE 2008 N° 719 /MEF/MCDN/MTFP/MISP/DC/SGM/DGB/DEB

MINISTERE CHARGE DE LA
DEFENSE NATIONALE

- LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES,

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

- LE MINISTRE D'ETAT, CHARGE DE LA
DEFENSE NATIONALE,

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

- LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE,

- LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

SOMMAIRE :

Allocation d'une prime
spécifique

VU

LE CONTROLEUR FINANCIER

Solange GOUNDETE
ABODOU.-

AMPLIATIONS :

JORB.....	1
MEF/CAB/SA.....	2
DGB/SA.....	2
DEB.....	8
CF.....	2
DGTCP.....	2
CS.....	1

VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990,
portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour
Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;

VU la Loi n° 2007-33 du 02 Janvier 2008, portant
Loi de Finances pour la gestion 2008 ;

VU la Loi 86-013 du 26 Février 1986, portant Statut
Général des Agents Permanents de l'Etat ;

VU la Loi 2005-43 du 26 Juin 2006, portant Statut
Général des Personnels des Forces Armées Béninoises ;

VU la Loi 95-01020 août 1997, portant Statut spécial du
personnel de la Police Nationale ;

VU le Décret n° 2007-546 du 02 Novembre 2007,
portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 2006-268 du 14 Juin 2006, fixant
structure type des Ministères ;

VU le Décret n° 163/PR/MFPTT du 26 Mai 1967, portant
délégation de certains pouvoirs du Président de la
République au Ministre de la Fonction Publique en
matière d'Administrations des Personnels de l'Etat ;

VU le Décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant
règlement sur la rémunération, les indemnités et
avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires
des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat
et les actes qui l'ont modifiés ;

VU le Décret n° 2008-111 du 12 Mars 2008, portant
attribution, organisation et fonctionnement du
Ministère de l'Economie et des Finances ;

VU les Affaires n° 141 à 143/08 ;

VU le Relevé n° 13 des décisions issues des travaux du
Conseil des Ministres en sa séance du 09 Avril 2008 ;

VU les disponibilités budgétaires ;

*Vu
MDF copie
out of
DAL
SCG*

*Fait à une gto de l'Etat
au niveau de l'Etat
limités
03/06/08
le*

*le 03/06/08
04/06/08*

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
Bureau des Ressources Financières
LE SECRETARIAT
Arrivée Le 04/06/08
Enregistré N° 134
Classé A
Réponse

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Date: 02/06/08 H.....

registre n° 4003

classer par APH-DEB

4/6/08 à H.....

Réponse:

